

**Arrêté de composition du jury de titularisation
de la Commission de titularisation PACTE**

LA PRESIDENTE,

- Vu** le décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- Vu** le décret n°2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés " parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat " pris en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat.;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code de l'Education ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la Commission de titularisation PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat) qui se déroulera jeudi 23 avril 2026, sont nommés membres du jury :

- Madame Marilynne LUTTRINGER, de la sous-direction des personnels BIATSS, responsable du pôle BIATSS titulaires, Présidente,
- Madame Marion SCHNELLER, de la sous-direction des personnels BIATSS, responsable du pôle BIATSS contractuels et vacataires, représentant la DMGRH,
- Monsieur Pierre VUILLEMARD, responsable du service technique de site à l'IUT Nancy-Charlemagne, en lieu et place du supérieur hiérarchique,
- Madame Véronique GUIDAT, responsable du service financier à la Faculté de Médecine, en lieu et place du supérieur hiérarchique

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy le 23 mars 2026



Hélène BOULANGER

26 MARS 2026

Affiché à la présidence le

Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le **26 MARS 2026**